



**Décision n°2016-116 portant délégation de signature à la déléguée régionale adjointe de la région académique d'Ile-de-France**

**Le Délégué Régional de l'Onisep  
de la région académique d'Ile-de-France**

**Vu :**

- les articles L.313-6 et D.313-14 à D.313-36 du code de l'Education, et plus particulièrement les articles D.313-20 et D. 313-24 ;
- le décret n° 2015-1616 du 10 décembre 2015 relatif aux régions académiques ;
- le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- l'arrêté ministériel du 7 août 2014 par lequel Monsieur Laurent HUGOT, inspecteur de l'éducation nationale, est nommé chef du service académique d'information et d'orientation, délégué régional de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions de l'académie de Paris ;
- l'arrêté d'affectation du 19 juillet 2003, de Madame Virginie COUSIN à la délégation régionale de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions de Paris ;

**Décide**

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Madame Virginie COUSIN, déléguée régionale adjointe, à l'effet de signer ou valider pour la délégation régionale de la région académique d'Ile-de-France les actes suivants :

- les engagements juridiques relatifs à un acte juridique générant une dépense,
- les certifications de service fait,
- les ordres de missions en France,
- les actes de paies y compris les listes de mouvements de paie,
- les titres de recettes.

Article 2 : La présente décision est valable jusqu'au 31 décembre 2016.

Article 3 : La présente décision abroge toute délégation de signature donnée antérieurement à Madame Virginie COUSIN.

Article 4 : La présente décision est publiée sur le site internet de l'Onisep.

Fait à Paris  
Le 22 / 08 / 2016

Monsieur Laurent HUGOT  
Le Délégué Régional de l'Onisep  
de la région académique d'Ile-de-France